

Rapport d'activités – Agenda 21 Local

Etat d'avancement Mars 2023 – Mars 2024

Valentine de Merode
Conseillère en environnement

Tables des Matières

INTRODUCTION

L'AGENDA 21 LOCAL ET ROLE DE L'ECO-CONSEILLERE

Personne de contact
Le rôle de la conseillère en environnement
L'Agenda 21 local

PLANS ET PROGRAMMES POUR UNE GESTION ET UNE PLANIFICATION DURABLE A LA COMMUNE

1. Opération de développement rural (ODR)
2. Contrat de Rivières Dille Gette (CRDG)
3. Mobilité (PCM – PIWACI – PIMACI)
4. Plan d'actions énergie durable et climat (PAEDC)
5. Schéma de structure communal (SDC)

ACTIONS ET PROJETS DURABLES

1. Gestion de l'eau
2. Alimentation durable
3. Gestion des déchets
4. Protection et préservation de la biodiversité
5. Gestion différenciée des espaces verts
6. Mobilité douce
7. Autres actions environnement

INFORMATION, ACTEURS LOCAUX ET FORMATIONS

1. Publications
2. Acteurs locaux

ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES 2022

1. L'Agenda 21 local à Court-Saint-Etienne : état d'avancement
2. Définition d'axes prioritaires

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel reprend de manière générale les actions menées par le Service Environnement ainsi que le relevé des divers projets menés par la Commune permettant la poursuite de son Agenda 21 local.

La première partie reprend les personnes de contact et définit brièvement l'Agenda 21 local et le rôle de l'éco-conseillère

La deuxième partie présente plans et programmes durables au sein de la Commune.

La troisième partie présente les actions et projets durables. Ce travail de recensement ne se veut pas une compilation de l'ensemble des plans et actions qui sont mis œuvre par la Commune mais bien une réflexion sur chaque projet visant à en dégager les axes de développement durable. Cette réflexion permet de donner une vision cohérente et transversale du territoire communal.

La quatrième partie présente les acteurs locaux et forces vives stéphanoises

La dernière partie expose l'état d'avancement et les perspectives 2023 de l'Agenda 21 local à Court-Saint-Etienne

1.1. Personne de contact

Gestionnaire	V. DE MERODE 010/620.625 Rue des Ecoles 1 1490 Court-St-Etienne.be vme@court-st-etienne.be
Suivi Administratif	V. DE MERODE – Responsable du service environnement
Suivi Financier	J. MAHIEU – Directeur financier
Autre suivi	F. PETRE – Directeur général
Visa	

1.2. Rôle de la conseillère en environnement

Le service Environnement de la commune de Court-Saint-Etienne se compose de deux personnes :

- la conseillère en environnement
- l'agent constatateur d'infractions environnementales (1/2 temps) et conseiller environnement (1/2 temps)

La conseillère en environnement :

- coordonne, avec l'aide du Collège communal, la dynamique du développement durable : gestion de projets et différentes actions en faveur de l'environnement et de la transition écologique ;

- veille à assurer la participation citoyenne et à instaurer de nouvelles collaborations avec les forces vives locales ;
- contribue à élargir le réseau de partenaires sur le territoire ;
- met en place des actions de sensibilisation participatives en lien avec la consommation durable, la préservation et la sauvegarde de la nature et l'éco-exemplarité ;
- assure le suivi de projet sur le terrain : protection de sites naturels, organisations de rencontres citoyennes, de « gestion nature », mise en place d'un plan d'actions... ;
- joue un rôle d'interface auprès du Collège communal et celui de coordinatrice des groupes de travail communaux (PCDR, Batraciens, Nettoyage des rivières...)
- maintien le suivi administratif des dossiers et projets : rédaction des rapports, de délibérations, de PV, de courriers, traitement des appels téléphoniques, courriels, courriers, ...

L'administration est consciente des enjeux de développement durable et les autorités communales soutiennent cette dynamique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un service environnement a vu le jour depuis 2020. Etant le pouvoir le plus proche du citoyen, notre rôle est de continuer à amener dynamisme et progrès dans des actions en lien avec l'éco-consommation de notre planète. Pour y arriver, nos missions sur la réalisation d'activités et d'actions rassembleuses et sensées, mais également sur un travail important de communication et de proximité.

1.3. L'Agenda 21 Local

L'Agenda 21 est un outil identifié au niveau international, au titre de sa contribution essentielle et indispensable au développement durable mondial. Il est un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle à mettre en œuvre dans tous les domaines de l'activité humaine dans le but de s'orienter vers un développement durable de la planète.

L'Agenda 21 local vise à engager les Communes et collectivités locales sur la voie du développement durable par un engagement à long terme dynamisé par un processus d'évaluation continue.

Concrètement, ce processus se traduit par la rédaction d'un plan d'actions concrètes, ancrées sur les réalités humaines et territoriales, présentant des propositions d'actions et une mise en œuvre opérationnelle à court, moyen et long terme.

La participation de la population est au cœur de ce processus et constitue le gage de réussite dans la voie du développement durable. Le volet participatif se déroule au sein de nombreux projets, notamment le PCDR (consultations villageoises, CLDR,...), PAEDC, la démarche Zéro Déchet, la programme de plantation, l'EcoTeam,...

Ce processus durable s'élabore en plusieurs étapes :

1. Un engagement et une détermination des élus dans la voie du développement durable.
2. Une information et une mobilisation des forces vives.
3. Un état des lieux de la Commune.
4. Un avant-projet d'agenda reprenant les objectifs prioritaires avec des indicateurs.
5. L'attribution des moyens pour atteindre ces objectifs prioritaires.
6. Une méthodologie de participation citoyenne et d'évaluation périodique.

PLANS ET PROGRAMMES POUR UNE GESTION ET UNE PLANIFICATION DURABLE A LA COMMUNE

1. Opération de Développement Rural (ODR)

Philosophie générale d'une ODR

Il s'agit d'une réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie de la commune de Court-Saint-Etienne : agriculture, environnement, emploi, aménagement du territoire... De cette réflexion est née un programme (PCDR) qui fixe des objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour la dizaine d'années à venir. Le PCDR intègre les principes du développement durable. Celui-ci a été validé par le Gouvernement wallon le 7 décembre 2023.

L'ODR se construit au cœur de la commune avec la participation de tous (les mandataires, les citoyens, les associations, les milieux économiques...). Pendant toute la durée de l'ODR, la Commission locale de développement rural (CLDR) épaula le conseil communal et est représentative de la population.

L'ODR est organisée par un décret de la Région wallonne (11/04/14) et dispose d'un budget spécifique destiné à financer les projets des PCDR.

Etat d'avancement :

Suite à la rédaction de la partie 5 du PCDR, l'année 2023 s'est poursuivie comme suit :

- Les projets du lot « 0 ».
 - 1) Etat des lieux participatif de l'alimentation durable à Court-Saint-Etienne. Cette réunion (CLDR ouverte au public) nous a permis, dans un premier temps, de se mettre d'accord sur une définition de « l'alimentation durable »
Dans un deuxième temps, la soirée a été consacrée à un tour de table des initiatives stéphanoises en alimentation durable
Ce tour de table nous a permis de cartographier les initiatives locales en terme d'alimentation durable. L'objectif de cette cartographie est de mettre à jour le répertoire des producteurs locaux de Court-Saint-Etienne, de cartographier les points de vente, de valoriser l'alimentation durable à Court-Saint-Etienne et d'informer les stéphanois de ce qui existe sur leur territoire
 - 2) Trame Noire. La Région wallonne a proposé un appel à projet permettant de bénéficier d'un accompagnement de l'asbl « Faune et biotope » visant à mettre sur pied une trame noire. La Commune est désignée lauréate et travaillera ce projet avec le GT « Nature » qui sera lancé prochainement.
- Le budget participatif
Intégration du budget participatif au sein de l'opération de développement rural et adoption d'un règlement d'ordre intérieur. Le Comité du budget participatif a intégré la CLDR.
- Approbation du PCDR. Le PCDR, ainsi que son volet environnemental, a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 décembre 2023.
- Demande de 1^{ère} Convention : La CLDR a remis un avis favorable sur le principe de déposer en première demande de convention concernant la fiche projet 1.8 : « Aménager une place de village à Beurieux ». Celle-ci a été introduite en février 2024.

2. Contrat de Rivières (CRDG)

Présentation :

Le Contrat de Rivières est un outil de gestion des ressources en eau à l'échelle du sous-bassin et un organe de dialogue, de rassemblement, d'information et de sensibilisation des différents acteurs et usagers de l'eau. Ses objectifs visent à la restauration des cours d'eau, leurs abords et les ressources en eau du bassin.

Enjeu pour DD

A Court-Saint-Etienne, le diagnostic révèle que la majorité de problèmes sont liés au dépôt sauvage dans la rivière et sur les berges et au non raccordement à l'égout. Un relevé des plantes invasives le long des cours d'eau démontre que ces plantes représentent un vrai fléau en termes de biodiversité mais ont été relativement bien gérées par le service travaux au niveau des parcelles communales. Le problème persiste essentiellement au niveau des parcelles privées. La sensibilisation des riverains par une information au respect de la rivière est régulièrement communiquée. La commune est également confrontée à des problèmes de coulées de boues. De nombreuses fascines en chanvre ont été installées.

Etat d'avancement

L'adhésion de la Commune de Court-Saint-Etienne au CR Dyle-Gette s'est réalisé en 2008. La conseillère en environnement et l'agent constatateur ont poursuivi la mise en œuvre du plan d'actions CRDG 2023-2025. Un état des lieux des rivières et une remise à jour des points noirs en ont été réalisé.

Le plan d'actions 2023-2025 se veut ambitieux et le service environnement consacre un jour par semaine à la réalisation des actions et, notamment, à la résolution des points noirs.

Les actions menées entre mars 2023 et mars 2024 sont :

- La descente de la Dyle en Kayak
- Sensibilisation afin d'améliorer le taux de raccordement des habitations aux égouts
- Dépôts de déchets le long des cours d'eau
- Renforcement des berges via des plantations
- Actions en faveur des batraciens
- Assurer une communication à l'attention des riverains concernant les plantes invasives
- Planification de travaux d'aménagements pour réduire les risques d'érosion et de ruissellement en zones agricoles (étude hydrologique avec subvention PARIS/PGRI)
- Sensibilisation (Expo CRDG à la journée de l'arbre, Ici Commence la mer, bâches d'info,...)
- Nettoyage des cours d'eau avec l'asbl Aer Aqua Terra
-

En terme de communication, des informations autour de la thématique de l'eau sont diffusées (astuces pour économiser l'eau, l'eau en bouteille, sensibilisation aux déchets, l'importance de l'eau...) La collaboration avec le service communication est bien présente.

A Court-Saint-Etienne, même si le CR existe, il n'existe pas un groupement contrat rivières en tant que tel. A défaut de groupe officiel, la conseillère en environnement, l'agent constatateur et l'échevin de l'environnement constituent le CR.

Le nettoyage des cours d'eau avec l'asbl Aer Aqua Terra et le Contrat Rivière Dyle-Gette est devenue une des actions prioritaires et les montants consacrés ont triplé par rapport à 2018. Cette action est décrite dans le rapport (gestion des déchets)

3. Mobilité : PCM, PIWACY et PIMACI

Présentation :

Bien que le territoire de Court-Saint-Etienne jouisse d'une position stratégique à proximité des pôles régionaux et d'une bonne accessibilité générale, la configuration du territoire lèse une partie de la population en matière de déplacement. En effet, les habitants des villages périphériques disposent d'une offre plus limitée en transport en commun et les modes actifs sont plus spécifiquement confrontés à des barrières physiques et à des problèmes de sécurité sur les axes routiers structurants. Par ailleurs, le manque de multimodalité entre les modes de transport renforce ce constat et favorise le recours à la voiture pour la majorité des déplacements. Il en découle d'importants flux de circulation sur certains axes qui impactent négativement le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers actifs.

Pour limiter le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles, des efforts doivent être fournis dans de multiples domaines et notamment en matière de mobilité. Avec l'objectif FAST 2030, la Région s'est engagée à réduire fortement l'utilisation de la voiture personnel au profit des modes alternatifs (vélos, piétons, covoiturage, transports en commun). Nombre d'habitants sont soucieux de cette thématique et souhaitent disposer des infrastructures et services leur permettant de contribuer à cet objectif.

Etat d'avancement :

L'étude du Plan communal de mobilité (PCM) est en cours. L'objectif est de soumettre le PCM au Conseil communal vers la fin de l'année 2024.

En 2021, la commune a été sélectionnée en tant que commune pilote dans le cadre de l'appel à candidature de la Région relatif au Plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY). Un conseil consultatif de la mobilité a été mis en place afin de regrouper l'ensemble des acteurs de la mobilité et certains citoyens pour traiter de la mobilité du territoire communal, dont la politique cyclable.

Le PIWACY prévoit 40 km de piste cyclable. 5 km sont en cours de réalisation, à savoir :

- 2 km du Centre à Beaurieux
- 2 km de Sart à Suzeril
- 1 km de Faux à Sart

En 2022, la Région a lancé son Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) par le biais duquel toutes les communes wallonnes pourront bénéficier de subsides. Les projets seront soumis lors du Conseil du mois de juin 2024. L'exécution de projets se fera d'ici le printemps 2025.

Les projets sont :

- Rénovation complète de la rue François et mise en zone de rencontre
- Rénovation des trottoirs rue des Ecoles
- Création d'une zone multimodal à la gare de Faux

Les Objectifs de la Commune :

1. Favoriser et sécuriser les modes actifs au sein des villages et en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne
2. Offrir des itinéraires confortables et sécurisés aux piétons sur le réseau piétons structurant, en lien avec les pôles d'intérêt villageois (écoles, arrêts de bus...). Offrir des itinéraires confortables et sécurisés aux cyclistes sur le réseau cyclable primaire, c'est-à-dire entre les différents villages du territoire et le centre de Court-Saint-Etienne.
3. Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne. Aménager un mobipoint, lieu de concentration des services de mobilité dans le centre de Court-Saint-Etienne, à proximité des services.
4. Apaiser la circulation dans les villages Prendre des mesures pour sécuriser le déplacement des modes actifs (piétons et cyclistes) et favoriser la cohabitation des

modes dans les cœurs de village, sur les axes les plus fréquentés ou sur les axes marqués par des problèmes de vitesse.

4. Plan d'actions Energie Durable et Climat (PAEDC)

Présentation

La Commune a signé la Convention des Maires en décembre 2019. Il s'agit d'un engagement volontaire qui a pour ambition de :

- ✓ Atteindre et de dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO2 (-55% à l'horizon 2030) grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique
- ✓ Développer des énergies renouvelables sur leur territoire
- ✓ Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements climatiques.

Réalisations en 2023

Le PAEDC a été validé au Conseil communal de décembre 2021. Depuis le mois de novembre 2022, un Conseiller en énergie est engagé à 4/5 temps au sein de la Commune. Celui-ci coordonne les actions du PAEDC.

Les 30 actions du PAEDC sont classées par thématiques. Voici leur état d'avancement :

1. Le transport

- Transition de la flotte des véhicules communaux en électrique – Action en cours
- Un nouveau service de voiture a partagé proche de l'Intermarché a vu le jour.

2. Le logement

- En'Hestia est une plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique. Le projet vise à améliorer le confort de vie, diminuer la facture d'énergie, réduire l'empreinte écologique du logement des stéphanois désireux de rénover leur logement.
En'Hestia informe et accompagne le candidat rénovateur sur tout le processus de rénovation. Du diagnostic initial aux premiers conseils concernant le logement jusqu'à la supervision du chantier, en passant par l'audit complet et la sélection des devis.
- Sensibilisation à l'efficacité énergétique spécifique pour les personnes en situation de précarité énergétique : Agent énergie qui a pour mission d'aider les ménages (information, choix de fournisseur, négociation, contestation de décompte, bonnes pratiques en matière de consommation, suivi social, Commission locale de l'énergie, ...)
- Prime communale à la réalisation d'un audit du logement. Cette prime est cumulée à la prime régionale. Cela permet aux stéphanois d'être entièrement remboursé des frais que leur incombe un audit du logement
- Thermographie aérienne. Le Conseiller en énergie a organisé un salon de restitution de la thermographie. Jusqu'à présent, 160 ménages stéphanois ont marqué leur intérêt et demandé les résultats de leur habitation.

3. Le patrimoine communal

- E-Lumin : 40% des luminaires publics ont été changés en LED ou ont été supprimés. (**Voir également le projet de trame noire et groupe Nature**)

- Rationalisation des déplacements communaux et vélos de service : la Commune a acquis un vélo et une trottinette électrique au service des employés communaux.
- **Installation d'éclairage LED dans toutes les écoles communales ???**
- **Isolation de la toiture de l'école de Sart ?????**
- **Rénovation de la crèche de la Queuniquie visant à améliorer le PEB du bâtiment (isolation, ventilation,...)**

4. Energie renouvelables

120 Panneaux photovoltaïques ont été installés. Ils sont répartis sur 2 écoles, le dépôt communal et la bibliothèque

5. L'adaptation du territoire aux changements climatiques

- Stratégie et outils d'aménagement du territoire pour limiter l'imperméabilisation des terres. Le Schéma de structure communal est en cours d'élaboration. La cible est de limiter l'imperméabilisation des sols à 18,6%.
- Stratégie agroalimentaire durable :
Les cantines des écoles communales sont des cantines durables (produits locaux, bio, 1 journée végétarienne, label de pêche durable,...)
La GogoCarto : Cartographie permettant de découvrir les lieux d'approvisionnement en alimentation durable
Agriculture : Parmi les 10 agriculteurs, 2 d'entre eux sont sensibilisés à un mode de production respectueux de l'environnement
- Restauration de la biodiversité pour la résilience territoriale
Etude du maillage écologique dans le cadre du PCDR et lancement du groupe « Nature » + actions menées par le service environnement (plantations, aménagements,...)

6. La transversalité

- Communication, mobilisation et sensibilisation autour du PAEDC
Communication via les réseaux sociaux, le bulletin communal, site internet,...
Actions « Energie » via l'EcoTeam au sein de l'administration
Il y a un nouveau Comité de pilotage depuis la fin de l'année 2023. (Appel à candidature + charte de fonctionnement + réunion tous les trimestres)

5. Schéma de Structure Communal (SDC)

Engagement d'un bureau d'étude. Le projet est en cours d'élaboration et devrait voir le jour dans le courant de l'année 2024. L'étude et les cartographies du maillage écologique sont intégrés à l'étude.

ACTIONS ET PROJETS DURABLES

D'autres projets – différents de ceux développés dans les plans et programmes communaux – s'inscrivent à divers degrés dans une démarche de développement durable. Sans chercher l'exhaustivité, cette partie se consacrera à les décrire brièvement. Ces différents projets démontrent que nous sommes sur la bonne voie. Certains d'entre eux n'émanent pas systématiquement de l'Administration Communale. Pour plus de lisibilité, ces actions sont classées selon les thématiques durables. Certaines descriptions sont plus détaillées lorsque la conseillère en environnement en est la coordinatrice.

1. Gestion de l'eau

- **La descente de la Dyle en Kayak** a été organisée le 23 et 24 mars 2024, durant les journées wallonne de l'eau et le week-end BeWapp. Les communes de Wavre, Genappe, Ottignies Louvain-la-Neuve, Grez-Doiceau et Court-Saint-Etienne, en collaboration avec le Contrat Rivière ont mené la descente de la Dyle en Kayak pendant 2 jours. L'objectif de cette action est de favoriser la prise de conscience, la sensibilisation, l'information, la collaboration et la convivialité qui peuvent avoir un impact environnemental positif en contribuant à un changement des mentalités.



- **Le nettoyage des rivières** : Depuis 5 ans, la Commune a décidé de mettre l'accent sur le nettoyage des rivières. Le montant accordé à cette mission a triplé. Court-Saint-Etienne est traversée par de nombreux cours d'eau (Dyle, Thyle, Ornes et affluents). Ceux-ci sont regorgés de déchets. Etant donné qu'aucun gestionnaire de cours d'eau n'a, dans ses compétences, le nettoyage du lit des cours d'eau, la Commune, en collaboration avec le contrat rivière, a décidé de s'atteler à la tâche. Ce n'est pas moins de 7 tonnes de déchets qui sont enlevés de nos rivières en 2023. En février 2023, l'asbl Aer Aqua Terra s'est attelée à nettoyer 400 m de la Dyle autour du pont des Métallurgistes où environ 4 tonnes de déchets retirés de l'eau. Au mois de Juillet 2023, l'asbl a travaillé proche de la rue du Modelage et y a retiré 3 tonnes de déchets supplémentaires.



- L'ensemble des projets du **Contrat Rivière** ont également été réalisés, à savoir :
 - Visite et état des lieux des cours d'eau. Remise à jour des points noirs
 - Assurer une communication globale à l'attention des riverains en matière d'obligation de raccordement à l'égout, plantes invasives, utilisation de pesticides, assainissement autonome,...
 - Points noirs déchets : envoi de courriers
 - Renforcement des berges - Plantations
 - Concernant les points noirs, 80% des points noirs liés aux déchets ont été résolus. Le service environnement consacre, en moyenne, une journée par semaine aux actions du Contrat Rivière.
 - Achat de bâches dans le cadre des actions menées en faveur des batraciens
 -
- Les actions prévues dans le **PARIS-PGRI** sont en cours de réalisation. Dans le cadre de l'accord-cadre 2023-2026 (études d'ouvrage de lutte contre les inondations - crues et ruissellements) avec la Province du Brabant wallon, une étude hydrologique a été réalisée pour les sites de la rue Vital Casse, rue de Sart et rue de la ferme du Coq. Le projet s'échelonne en 6 phases. En 2022, l'étude de faisabilité a été réalisée. Les avant-projets rue Vital Casse et rue Ferme du Coq sont approuvés. Les démarches nécessaires avec les propriétaires et exploitants sont mises en place. L'avant-projet concernant le Ry de la Marache est en attente.

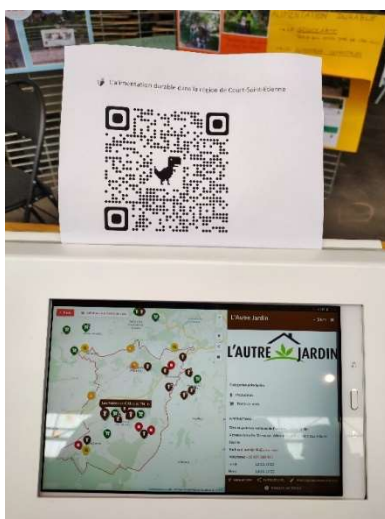
2. Alimentation durable

• Cantines durables pour les écoles communales et la crèche

Les services communaux (marché public, environnement et services extérieurs) ont révisé l'ensemble du cahier des charge avec l'aide d'un juriste de l'asbl Greendeal. Des critères de durabilité ont été insérés dans le cahier des charges (produits locaux, de saison, un part de bio, label,...). Le marché pour les cantines scolaires a été attribué à « TCO ». Le marché pour la crèche a été attribué à « La cuisine des champs ».

• GogoCarto

La thématique de l'alimentation durable a été fortement plébiscitée lors des consultations villageoises menées dans le cadre du PCDR. Au sein du lot 0, il a apparu comme une évidence de réaliser un état des lieux de l'alimentation durable à Court-Saint-Etienne et dans les alentours. Lors d'une réunion de la CLDR élargie (réunion ouverte à tous) une cartographie « Gogo Carto » a été réalisée. Il s'agit d'une cartographie interactive qui recense toutes les initiatives liées à l'alimentation durable.



• Potager collectif

Le projet est une initiative du CPAS qui vise à mettre à disposition une parcelle communale le long de la Thyle pour la création d'un potager collectif à disposition d'une population défavorisée. Des ateliers et permanences y sont assurés tous les mardis et sont accessibles à tous. Ce projet permet de sensibiliser au respect de la biodiversité et au jardinage sans pesticides. Un échange de plantes et graines à destination de tous les stéphanois s'est déroulé au mois de mars 2024.

La Commune propose à diverses asbl et forces vives locale de promouvoir le projet des « Incroyables comestibles ». Elle met à disposition de ces acteurs participants, des bacs potagers que ceux-ci prendront en gestion s'ils le désirent.

3. Gestion des déchets

- **Marché public pour les fournitures scolaire**

Le marché pour les fournitures scolaires des écoles communales est en cours. Concernant les critères d'attribution du marché, un critère environnemental doit être respecté : il est demandé au soumissionnaire de proposer des produits qui soient labélisés et que au moins 50% des produits proposés trouvent sont équivalent en « durable ». Une réflexion quant à un prochain marché est en cours. (service marché public, service environnement et directions d'école)

- **Le Festival en Vrac lors du week-end du Grand nettoyage de printemps**

Suite à la 1^{ère} édition qui avait remporté un vif succès le Collège communal a décidé de réitérer le projet. La 2^{ème} édition a eu lieu le 14 avril 2024. L'objectif du Festival en vrac est de mettre en lumière toutes les initiatives durables qui sont présentes sur le territoire stéphanois ainsi qu'aux alentours. Toutes sorte de trucs et astuces permettant de tendre vers un quotidien plus durable sont abordés. Les divers aspects de la vie quotidienne y sont représentés au travers d'ateliers, exposants, conférences,....

Le Festival en vrac a démarré par une séance de yoga qui a accueilli 50 personnes. Ensuite, ce sont 80 exposants, 20 heures d'ateliers et de conférences qui ont été proposés aux participants. Pas moins de 1400 visiteurs ont sillonné dans le PAM Expo à la découverte d'initiatives durables.



Le Festival en Vrac s'est achevé par 2 concerts. Wamango et Arty Leiso ont proposé des textes engagés sur la voie du développement durable.

- **Commune Zéro Déchet**

Depuis 2022, la Commune est inscrite dans la démarche « Commune Zéro Déchet ». Les axes sur lesquels le service environnement travaille sont :

L'exemplarité de la Commune : Une EcoTeam a été mise en place au sein de la Commune. Celle-ci a proposé un plan d'actions qui a été validé par le Collège. Ce plan d'actions comprend 4 axes de travail, à savoir : Les déchets, les économies d'énergie, l'alimentation et la mobilité. Les actions réalisées par l'EcoTeam sont :

- L'installation de réflecteur de chaleur
- L'installation d'un potager en bac à l'arrière de la maison communale
- Les boîtes de biscuits ont été remplacés par des biscuits artisanaux
- Le lunch « Zéro déchet » durant lequel une animation « Be Wrap » a été réalisée à destination des employés communaux et du CPAS

La collaboration avec les commerces afin de diminuer la consommation de déchets : Le service environnement et des bénévoles ont été à la rencontre des commerces afin de leur présenter toute une série d'actions à mettre en place afin de réduire la consommation de déchets. L'idée serait que les commerces participants puissent afficher sur leur vitrine qu'ils sont partis prenante dans la démarche « commune Zéro déchet ». Tous, à l'unanimité, ont montré leur intérêt pour le projet. Le projet avait bien démarré mais nous avons été contraint à mettre cette action en suspend étant donné que la stagiaire qui devait lancer le projet a quitté sa formation.

La mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation : Le Festival en Vrac (Voir description ci-dessus)

- **Gestion des déchets**

La réalisation du coût vérité et budget coût-vérité s'élabore en collaboration avec l'InBW et la conseillère en environnement.

Réalisations en vue de réduire et d'opérer le tri sélectif à la Commune :

1) Le Changement de collecte des déchets ménagers : Depuis Janvier 2023, la fréquence de la collecte des déchets a évolué de la manière suivante :

- Collecte des déchets ménagers : Tous les 15 jours
- Collecte des organiques : Toutes les semaines
- Collecte des PMC : Tous les 15 jours
- Collecte des papiers : Tous les mois

Le prix du sac des déchets ménagers a augmenté et est passé à 2 EUR.

Ces changements majeurs visent à améliorer le tri. A l'heure actuelle, le bilan indique que l'objectif fixé pour 2025 est déjà largement atteint, à savoir 90kg/an/hab de déchets ménagers.

2) Collectes proposées à la population concernant les déchets verts + possibilité de broyage.

3) Ressourcerie Restor. L'enlèvement des objets réutilisables et des encombrants fait l'objet d'une collaboration entre l'InBW et la Ressourcerie. La Ressourcerie accueille les appels des citoyens. S'il apparaît qu'il y a au minimum 25 % d'objets réutilisables parmi les encombrants, la Ressourcerie se charge de la collecte. S'il apparaît qu'il y a moins de 25 % d'objets réutilisables parmi les encombrants, la Ressourcerie réoriente le citoyen vers l'InBW.

- 4) Le Vestiaire Il s'agit d'un magasin de seconde main créé par le CPAS. On y trouve des vêtements, accessoires, tissus, mercerie, livres et jeux à très petits prix. Le vestiaire organise toutes les semaines des ateliers divers liés aux thématiques du développement durable (customisation et récup', couture Zéro déchet, Sac à baguette à base d'une chemise, accessoires enfants...)
Le Vestiaire mène également un projet d'Upcycling permettant de revaloriser les tissus. Un service de « retouche » y est également proposé.
- 5) Conteneurs enterrés (7 OM, 5FFOM, 2verres)
- 6) Collecte des déchets organiques : La collecte se fait toutes les semaines. Les chiffres indiquent qu'on est passé de 4.68 kg/an/hab à 14.89 kg/an/hab.
- 7) Un service de vente de sacs d'amiante est mis à disposition de la population.
- 8) Un agent constateur travaille sur le constat d'infractions environnementales et des incivilités environnementales.
- 9) Amélioration de la collecte et Plan Poubelles : Installation de poubelles à tri grâce à l'appel à projet « Tri Out Of Home »
- 10) Caméras de surveillance : Les caméras ont été installées. Il s'agit de caméra que l'on peut changer de place régulièrement, en fonction des problématiques. Le règlement général de police doit être modifié.
- 11) Cheval de Trait : Suite à l'appel à projet proposé par la Région wallonne, les communes de Genappe et Court-Saint-Etienne ont été désignées lauréates pour un projet commun. Ce projet a été réalisé durant 3 ans. A la suite de ces 3 années, les communes de Court-Saint-Etienne, Genappe ainsi que la Ville de Nivelles, ont décidé de réitérer le projet sous fonds-propre. Le Cheval de trait, de par sa polyvalence, constitue une véritable alternative aux véhicules motorisés et contribue ainsi à répondre aux défis énergétiques et aux objectifs de développement durable. Le projet, à Court-Saint-Etienne, consiste à l'entretien du Ravel ainsi que tout une partie du centre (Court-Village, le chemin de la filature, place des déportés,...).



12) Système d'Echange Local de Court-Saint-Etienne (Coup de pousse)

Le SEL Coup de pousse est un réseau local d'échanges multilatéraux entre membres. Les membres échangent des services, des biens, du savoir-faire et des informations.

4. Protection et préservation de la biodiversité

• Programme de plantations

Le collège communal a décidé de s'inscrire dans un programme ambitieux de plantations de 1000 arbres/plants par an depuis 2019. Celui-ci a pour objectif de renforcer le maillage écologique afin de promouvoir et de renforcer les liaisons entre les zones Natura 2000 et les SGIB. Le projet se veut participatif. C'est ainsi que la Commune fait appel aux ambassadeurs

de la plantation qui ont pour mission d'encadrer les bénévoles lors de journées de plantation. Les ambassadeurs de la plantation ont été formés par la société royale forestière

Le programme de plantation s'est poursuivi en 2023 et pas moins de 211 arbres hautes tiges et 953 arbustes ont été plantés !

Une plantation participative eu lieu rue du Granier



Certaines plantations ont été réalisées par les ouvriers communaux :

- ✓ Le long de l'Orne et de la Thyle (grâce à une subvention du Contrat de rivière Dyle-Gette)



- ✓ A l'école de Tangissart
- ✓ Au verger du Bettremont
- ✓ Dans le jardin de l'administration
- ✓ Au merlon
- ✓ Clos de Profondval
- ✓ A la Roselière (grâce à la subvention BiodiverCité)
- ✓ Rue des Maçons
- ✓ Place de Beaurieux
- ✓ Rue de Méricieux

• Sauvetage des batraciens

Les routes les plus traversées par les batraciens en migration, proches des étangs et zones humides, dans notre entité sont :

- rue de Faux
- rue de Bois Milord
- rue de la Belle Haie
- rue du Buisson
- rue de Chevelipont
- rue Ernest Cosse
- rue de Sart
- rue de la Limite

Un sauvetage de batraciens sur ces sites sont mis en place grâce à divers moyens : pose de panneaux de sensibilisation de part et d'autre des sites, sensibilisation des riverains et pose d'un système de bâches et de seaux par les bénévoles. Certains sites ne permettent pas la mise en place de bâches étant donné que les trottoirs sont trop étroits. Au total, on compte une quarantaine de bénévoles qui se relaient matins et soirs pour les sauver.

La Commune a fait l'acquisition de bâches beaucoup plus performantes, simples à placer et garantissant une meilleure sécurité aux bénévoles.

- 300 m ont été installés sur le site de Chevelipont
- 200 m ont été installés rue de la limite.

Le bilan indique que le nombre d'espèces sauvées s'élève à environ 5000 individus sur les 2 sites. Cela représente environ 3 fois plus que les autres années.



- **La semaine de l'arbre**

La semaine de l'arbre a été animée par divers événements :

✓ Mardi 21/11 : Soirée sur l'agroforesterie.

Diffusion du film « des arbres pour lutter contre la sécheresse » suivi d'une présentation de l'AWAF. Cette présentation a présenté, de manière globale, les objectifs, le rôle, les enjeux et les perspectives de l'agroforesterie.

La deuxième partie de la soirée était consacrée à la présentation des réalisations de la Commune (programme de plantations), notamment au travers de la subvention BiodiverCité.



- ✓ Jeudi 23/11 : Les arbres et haies remarquables
Conférence animée par la société DRYADES et le Patrimoine Stéphanois. L'objectif est d'appréhender le régime de protection des arbres en Wallonie et les services écosystémiques de la forêt.



- ✓ Vendredi 24/11 : Installation d'un nichoir à insectes à l'école de Tangissart



- ✓ Samedi 25/11 : Plantation participative



- ✓ Dimanche 26/11 : Journée de l'arbre : Distribution de 800 plants aux stéphanois. Lors de cette journée, les forces vives stéphanoises ont pu faire découvrir leurs activités, informer/sensibiliser le public quant aux différentes initiatives durables et locales



- **Projet Narcisses**

Le collège communal a décidé de fournir des bulbes au Forum Stéphanois afin d'être plantés par des scouts sur le bord des routes de la Commune.

- **Budget participatif**

Le budget participatif a été intégré dans le PCDR. La CLDR devient le comité de sélection du budget participatif.

- **Commune pilote Biodiversité**

Le Gouvernement wallon a proposé à la Commune de Court-Saint-Etienne de faire partie du projet de « Commune pilote Biodiversité ». L'outil de diagnostic a été présenté à toutes les communes en 2023.

5. Gestion différenciée des espaces verts.

- **Fauchage tardif**

Le 4 février 1999, la commune a conclu une convention « Bord de route » avec la Région wallonne. Ce document vise une collaboration entre la commune et la Région de manière à gérer de manière différenciée les bords de route qui relèvent de la gestion communale. Le fauchage tardif est un outil important qui rappelle que la nature n'est pas uniquement cloisonnée dans certains sites privilégiés tels que les réserves naturelles. Il augmente de manière appréciable les potentialités d'accueil et de reproduction de la vie sauvage et freine le déclin du patrimoine naturel. Il contribue grandement au maillage écologique.

Sur le plan paysager, la rupture entre les zones urbanisées et les zones non bâties est accentuée et les limites des villages mieux définies. Les abords des routes constituent le premier paysage perçu par les usagers de la route, et le fauchage tardif rend ces abords plus fleuris. Le fauchage tardif procure également un gain de temps qui permet de se concentrer davantage sur les zones à risques et les agglomérations. Suivant le métré, nous avons environ 200.000 m² de fauchage tardif en bordure de route.

6. Mobilité douce

- **Améliorer la mobilité aux abords des écoles**

La rue des prisonniers de guerre est devenue une rue cyclable

- **Favoriser le covoiturage et les voitures partagées**

Installation de 2 voitures à partager avec bornes de rechargement électrique près de l'Intermarché

Parking de covoiturage à Beaurieux (en cours de réalisation)

- **Prévisions de 40 km de pistes cyclables dans le PAEDC**

10% de l'action sont en cours de réalisation (5 km)

- **Rationalisation des déplacements communaux et vélo de service**

Une voiture à partager qui est toujours disponible pour les membres de l'administration.

Achat d'une trottinette

Vélo de service

La flotte des véhicules communaux est en train d'être changée : Remplacement de 5 camionnettes par des camionnettes électriques.

- **Village de la Mobilité**

Action communale de sensibilisation à la multimodalité et à la mobilité douce. Cet événement annuel permet également la mise en lumière des forces vives locales et associations qui œuvrent afin de promouvoir la mobilité douce.

- **Animation du GRAC au Festival en Vrac**

Animation qui permet à tous de se réapproprier l'espace public en vélo.

- **Atelier Vélo**

La Commune met à disposition un local à l'asbl *Au Passage* proposant un atelier vélo animé par des bénévoles. Cette activité permet à chacun de réparer son vélo à un prix démocratique tous les mercredis et samedis après-midi.

- **TEC à la demande**

Projet pilote / transport en commun flexible rabattre les gens vers des centres plus dynamique – gare des bus de Louvain-la-Neuve – service pendant le COVID

Projet initié en 2021 et qui sera financé en partie par la Commune en 2023-2024. Ce service transporte les citoyens où ils veulent et quand ils veulent dans les communes d'Ottignies et de Court-Saint-Étienne pour la somme de 2.10 EUR. Le service TEC à la demande optimise les trajets des voyageurs et permet de regrouper plusieurs personnes sur un même parcours.

- **Prime à la promotion des modes doux**

Le collège communal, en séance du 26 mars 2019, a validé le règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'acquisition d'un vélo, vélo pliable, vélo rallongé, vélo cargo avec ou sans assistance électrique ou d'un kit adaptable. Cette prime vise à favoriser les modes de déplacement doux.

- **Location de Box à vélo**

Possibilité de location de 12 box à vélo répartis dans les 3 gares situées sur le territoire communal.

- **Inventaire des chemins et sentiers par le Patrimoine Stéphanois**

Le Patrimoine Stéphanois est en train de remettre à jour l'inventaire des chemins et sentiers

7. Autres actions environnement

- enquêtes publiques demandées par les niveaux de pouvoir supérieurs
- permis d'environnement de classe 2 et déclarations de classe 3
- gestion des déchets ménagers : coût-vérité, budget, contact avec les citoyens
- Contrat de rivière : rédaction et suivi du programme d'actions de la commune
- visite annuelle des cours d'eau non navigables
- contact avec les agriculteurs en matière de lutte contre les coulées de boues (principalement) et des autres questions qui concernent la profession (gestion des bâches agricoles, évacuation de pneus de silos, commission de constat des dégâts aux cultures, ...)
- préparation des dossiers du Collège communal et du Conseil communal ainsi que le suivi de ces dossiers et la rédaction des différents documents qui s'y rapportent (délibérations, courriers)
- tenue du registre des déchets communaux
- vérification des factures liées au service Environnement
- rédaction des dossiers de demandes de subsides et d'appel à projet
- suivi de la gestion sur terrain et administrative des plantes invasives présentes sur le territoire
- enregistrement des demandes d'autorisation d'abattage d'animaux en dehors d'abattoir
- Contact et conseil des organisateurs de marches et de randonnées VTT (vérification des trajets proposés)
- Pose de détecteurs de radon dans les bâtiments communaux et conseils aux citoyens
- Gestion de la campagne du Grand Nettoyage de printemps

- Collaboration avec le service communication pour la rédaction d'articles dans le bulletin communal
- Gestion de la campagne de stérilisation des chats errants
- organisation des réunions pluricommunales sur le thème de la gestion des inondations
- organisation de la campagne de dératisation annuelle
- réalisation et suivi des marchés publics liés à l'environnement
- contact avec la Région wallonne lors d'inondations (enquête inondation)
- contact avec les citoyens
- promotion des activités réalisées par la commune en matière d'environnement – Communication via le site internet, le bulletin communal et Facebook

1) Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)

Cette commission est constituée de personnes issues des différents villages de l'entité et se veut la plus représentative possible de la population de la commune. La CCATM se réunit une fois par mois pour discuter des sujets tels que les permis d'urbanisme, les demandes de modification de plan de secteur, de changements d'aménagements du territoire ainsi que sur les propositions concernant la mobilité et l'environnement.

2) Commission locale de développement rural (CLDR)

Un appel à candidat a été relancé et la composition de la commission a été validée le 26 mars 2024 et est constituée de 34 citoyens et de 11 mandataires. Il s'agit d'un organe consultatif, représentatif de l'ensemble de la population. Interlocuteur privilégié des autorités communales, elle participe activement à toutes les phases d'élaboration du PCDR, de son exécution et de son évolution. Ses rôles sont les suivants :

- ✓ Représenter la population
- ✓ Etre un relais entre la population et le Conseil communal
- ✓ Donner des avis judicieux aux décideurs

INFORMATION, ACTEURS LOCAUX ET FORMATIONS

1. Publications

- Rédaction d'articles généraux et spécifiques dans le bulletin communal.
- Promotion d'événements dans la presse locale
- Relais de différentes informations sur le site web de la Commune ainsi que sur le Facebook

2. Les acteurs locaux

Différents acteurs locaux peuvent être identifiés comme étant des parties prenantes aux actions communales en matière de développement durable :

<i>Partenaire</i>	<i>Activités principales</i>
CPAS	Apporte une assistance sociale aux personnes dans le besoin
Patrimoine Stéphanois	Association de citoyens visant à protéger et à valoriser le patrimoine culturel et naturel de la commune
ALE	L'A.L.E. offre, à certains demandeurs d'emploi, la possibilité d'obtenir un complément à leurs allocations de chômage ou d'intégration sociale, par le biais de travaux de proximité auprès des personnes, pouvoirs publics locaux, écoles ou associations non commerciales. Ainsi les chômeurs de longue durée ont la possibilité de sortir de leur isolement et d'augmenter leurs revenus.
La Chaloupe J'Court	Service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française. Il s'adresse aux jeunes de moins de 20 ans et à leurs familles. La

	Chaloupe J'Court est un espace d'accueil, de rencontre, de créativité et d'expression qui vise à l'épanouissement du jeune dans son milieu de vie afin de prévenir toute rupture entre celui-ci et son environnement.
SEL – Coup de Pouce	Réseau dont les membres échangent entre eux des services (non professionnels) mais aussi du savoir (-faire)
La Ligue des Familles	Mouvement qui agit pour défendre des valeurs, des idées, des propositions et revendiquer des solutions pour chaque parent.
Guides composteurs	Réseau de bénévoles formés aux techniques du compostage qui forment à leur tour des citoyens
Centre Local de Promotion de la Santé	asbl agréée et subsidiée par la Communauté française, pour le développement de la promotion de la santé à l'échelon local
Croix Rouge	Venir en aide aux plus démunis en Belgique et à l'étranger
Centre Culturel du Brabant wallon	Organisation d'activités culturelles dans le Brabant wallon. Promotion des artistes. Le CCBW est notre centre culturel local.
Clubs sportifs	Organisations d'activités sportives à destination des habitants de la commune et de ses environs
Bibliothèques	Mise à disposition de livres à destination des enfants et des habitants de la commune. Organisation de diverses animations autour du livre et du conte.
Contrat de rivière	Asbl chargée de mettre en relation les différents acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion durable de nos cours d'eau
CHAF	Depuis sa création en 1993, le Cercle d'histoire de Court-Saint-Etienne CHAF s'attache à réunir des documents sur l'histoire du village et de ses hameaux, à rechercher des traces d'évènements historiques ou culturels et artistiques qui concernent notre commune.
In BW	Intercommunale du Brabant wallon chargée de mission en matière de développement économique, traitement des déchets et épuration des eaux usées.
Forem	Le Forem est le service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie
ONE	L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté française de Belgique) pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité.
Crèche – Accueillantes	Accueil des enfants de 0 à 3 ans. La crèche et les accueillantes encadrées sont des services qui dépendent du CPAS.
UCIC	Union des Commerçants Indépendants de Court-Saint-Etienne
Maison des artistes	Asbl qui a pour but la promotion de l'art et l'organisation de manifestations culturelles (expositions ...)
Conseil communal des enfants	Le Conseil Communal des Enfants est une structure participative qui permet aux enfants de Court-Saint-Étienne - de développer de manière active l'apprentissage de la citoyenneté - et de s'impliquer dans la vie sociale de leur commune.
Agriculteurs	Pilier économique
Mutuelles	Acteur de référence dans le domaine des soins de santé
Titre service	Titre-Service permet à de nombreux travailleurs de revenir dans le circuit du travail et de disposer d'un salaire mensuel garanti
APIDES	Entreprise de Formation par le Travail - Menuiserie

La Ressourcerie	Économique : développer une activité qui favorise la réduction des encombrants ; Environnementale : favoriser la revalorisation et/ou le recyclage des biens en fin de vie ; Sociale : promouvoir la mise à l'emploi des personnes exclues du circuit traditionnel de l'emploi ; Citoyenne : sensibiliser à l'environnement
Habitation moderne	La gestion et la mise en location de logements sociaux, de logements moyens, d'insertion et de transit, de logements adaptés.
Comités de quartier	Structure mise en place par les habitants afin d'organiser des activités localement
Associations de parents	Structure mise en place par les parents d'élèves afin d'organiser des activités au sein des écoles
Amicale des pensionnés	Association de pensionnés
Académie de musique	Ecole de musique, danse et théâtre
Unités scout	Mouvements de jeunesse – 10 ^{ème} BW – 43 ^{ème} BW – 111 ^{ème} BW
Maison du tourisme du pays de Villers	Développement du tourisme au sein de 5 communes partenaires
Zone de police	Forces de maintien de l'ordre public
Directions d'école	Enseignement public et privé
Transition en Court	Association citoyenne travaillant sur la transition
Quatre-Quarts	Coopérative à finalité sociale : lieu et échange, cantine, librairie, atelier...
Forum stéphanois	Le Forum Stéphanois a pour objectif de promouvoir la vie associative à Court-St-Etienne. Pour cela, il met en place des outils de communication : site internet et un courrier mensuel électronique gratuit (1100 abonnés)
Locale de Natagora	ASBL se consacrant à la protection de la nature dans les parties francophone et germanophone de la Belgique.

3. Formations

- Formation sur les frelons asiatiques
- Formation sur la maladie de Lime

ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES 2024

1. L'Agenda 21 à Court-Saint-Etienne : état d'avancement

Plusieurs programmes et actions présentés ci-avant permettent d'établir une vision globale et un diagnostic du territoire communal. C'est notamment le cas du PCDR qui fait état des actions prioritaires à mener en donnant une ligne de conduite durable au territoire. La dimension environnementale et la participation citoyenne sont assurées, entre autre, par l'ODR qui réfléchit tant à la problématique du maintien de la biodiversité ou la sensibilisation citoyenne que la conception des divers aménagements qui seront réalisés.

De cette vision globale (mais certainement pas exhaustive), apparaît la possibilité d'introduire sans difficulté une dimension plus durable dans chaque projet et de les articuler de telle sorte qu'ils puissent participer à la poursuite de l'A21.

2. Définition d'axes prioritaires

En se basant notamment sur les différents plans communaux (PCDR, PAEDC, PCM, PARIS-PGRI,...), nous pouvons définir les principaux objectifs relatifs au développement durable à Court-Saint-Etienne.

- 1) Protection du patrimoine naturel et de la biodiversité :
 - a) Maillage écologique et programme de plantation
 - b) Protection des zones de grands intérêts écologiques, notamment la Roselière
 - c) Développer la nature sur le territoire via des actions participatives
 - d) Gestion différenciée des espaces verts
- 2) Maintenir, soutenir et développer les activités agricoles et sylvicoles
- 3) Gestion de la mobilité
 - a) Améliorer la structure et l'état du réseau de chemins et sentiers afin de répondre aux besoins de déplacements et d'accessibilité
 - b) Favoriser la mobilité douce
- 4) Gestion de l'eau
 - a) Plan d'actions CRDG et particulièrement les points noirs
 - b) PARIS-PGRI
 - c) Gestion des coulées de boue
 - d) Nettoyage des rivières
- 5) Energie
 - a) PAEDC pour atteindre les objectifs de la Convention des Maires
 - b) Travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux et du CPAS
- 6) Gestion des déchets
 - a) Caméra de surveillance + interventions de l'agent constatateur
 - b) Propreté publique
 - c) Commune Zéro Déchet
- 7) Renforcement d'une éco-consommation
 - a) Alimentation durable
 - b) Potagers collectifs
 - c) Espaces didactiques de sensibilisation

